


École primaire de Colombey-les-Belles

année scolaire 2022/2023

2 route de Moncel

54 170 COLOMBEY-LES-BELLES

 03.83.52.05.37

 ce.0542009r@ac-nancy-metz.fr

COMPTE RENDU DE CONSEIL D'ÉCOLE

le 18/10/2022

de 18 h à 20 h

PARTICIPANTS

Enseignants : Nathalie BOUVARD, Nathalie CARTIER, Claudine DANIEL, Anne-Sophie DECAUX, Céline GODARD, Vilayphone L'HUILLIER, Marie MARTIN, Sandrine ROBERT, Catherine SOLES.

Parents d'élèves : Aurore AUVARD, Florence BERTRAND, Adélaïde BONNEFOY, Jimi BOUCHARD, Hélène HENRION, Sonia KACI, Rémy MANIA, Jéhanne MARTIN, Caroline ROCHATTE, Charlène RODE, Joanna ROSSI, Marie-Charlotte THIERY.

Représentants communes / SIEEP : Nathalie CROSNIER (élue commune Colombey-les-Belles et représentante du SIEEP).

DDEN : Danièle BOLMONT.

Points traités	Présentation
<p><u>1) Rappel des attributions du conseil d'école</u></p>	<p>Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.</p> <p>Sur proposition du directeur, le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école, établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, fait part de l'organisation pédagogique retenue, des effectifs de l'année et des prévisions d'effectifs à venir, adopte le projet d'école, fait un état des comptes de la coopérative scolaire ; il donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.</p> <p>Le conseil d'école est composé du directeur d'école, de l'ensemble des professeurs affectés à l'école, du maire (ou de son représentant), d'un conseiller municipal ou du président de l'intercommunalité, des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes), du délégué départemental de l'éducation nationale (DDEN) chargé de visiter les écoles.</p> <p>Certaines personnes peuvent assister au conseil lorsque des sujets inscrits à l'ordre du jour les concernent. Elles n'ont pas le droit de vote mais ont le droit d'exposer des éléments qui vont éclairer le conseil. Il s'agit notamment : des personnes chargées d'activités sportives et culturelles, des membres du RASED, du médecin scolaire, des assistantes sociales, des ATSEM, des suppléants des représentants de parents d'élèves.</p> <p>L'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription peut y assister si nécessaire.</p> <p>Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, sur un ordre du jour adressé au moins 8 jours avant la date des réunions. Il peut être réuni à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres. Le premier conseil d'école doit avoir lieu obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des parents élus.</p> <p>A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un compte-rendu est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves (devant l'école et dans chaque commune du regroupement). Il est nécessaire de rappeler à l'ensemble des parents qu'en aucun cas ce compte-rendu ne peut être détourné, commenté et posté sur Internet.</p>
<p><u>2) Présentation et vote du Règlement Intérieur de l'école</u></p>	<p>Le Règlement Intérieur de l'école est relu par l'assemblée. Les horaires d'entrée et de sortie des classes sont actualisés.</p> <p>Le Règlement Intérieur est adopté à l'unanimité.</p> <p>Il sera envoyé par mail à toutes les familles et présenté aux élèves dans chaque classe de l'école.</p>
<p><u>3) Présentation de la Charte de la Laïcité</u></p>	<p>Le document du Ministère de l'Education Nationale rappelle les valeurs de la République concernant la Laïcité à l'école.</p> <p>Ce document est affiché à l'entrée de l'école et sera diffusé à chaque famille avec le Règlement Intérieur.</p>

4) Présentation de l'équipe pédagogique et effectifs 2022-2023

L'école compte 11 classes pour un total de 239 élèves. 2 nouveaux élèves doivent arriver en CM2 après les vacances de Toussaint.

Classes	Enseignants	Effectifs
PS – MS A	Mme L'HUILLIER	16 PS + 8 MS = 24 élèves
PS – MS B	Mme SOLES	16 PS + 6 MS = 22 élèves
MS – GS	Mme MONETTI (lundi – jeudi – vendredi) Mme ROUILLARD (mardi)	12 MS + 9 GS = 21 élèves
GS	Mme DECAUX	23 élèves
CP	Mme ROBERT (lundi) Mme BOUVARD (mardi – jeudi – vendredi)	24 élèves
CE1 – CE2 A	Mme MOUGEOT (lundi – jeudi – vendredi) Mme ROBERT (mardi)	12 CE1 + 10 CE2 = 22 élèves
CE1 – CE2 B	Mme KUNG	12 CE1 + 10 CE2 = 22 élèves
CE2 – CM1	Mme DANIEL	14 CE2 + 7 CM1 = 21 élèves
CM1 – CM2 A	Mme CARTIER	12 CM1 + 12 CM2 = 24 élèves
CM1 – CM2 B	Mme RAGOT (lundi – mardi) Mme MARTIN (jeudi – vendredi)	12 CM1 + 12 CM2 = 24 élèves
Regroupement ULIS	Mme GODARD	12 élèves

RASED : pas d'enseignant spécialisé pour le moment et Mme PIERRE (psychologue scolaire).

BCD : Mme GAULARD.

ATSEM : Mme COFFIGNY, Mme COLOMBAIN.

AESH : Mme GAULARD, Mme GLAUDEL, Mme HUGUET, Mme PERRIN, Mme PIERRON, Mme RICHARD, Mme WEISS.

Les parents évoquent le problème du remplacement des enseignantes absentes, notamment pour les classes de MS-GS et CM1-CM2 B. Ces remplacements sont gérés au niveau de l'Inspection de l'Education Nationale de Toul.

Par ailleurs, en maternelle, l'organisation est difficile en raison de la diminution du nombre des ATSEM, qui ne sont plus que 2 alors qu'elles étaient 4 auparavant.

5) Sécurité à l'école

Des exercices d'évacuation sont réalisés régulièrement (2 dans l'année) : le premier a eu lieu fin septembre. L'évacuation des élèves a été réalisée en environ 1 minute 30 secondes pour l'ensemble de l'école.

Actuellement, le niveau du dispositif VIGIPIRATE est celui de la vigilance renforcée. Le ministère rappelle les consignes suivantes aux personnels de l'Éducation nationale, aux parents d'élèves et aux élèves :

- l'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ;
- un contrôle visuel des sacs peut être effectué ;
- l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée ;
- durant l'année scolaire, chaque école doit réaliser trois exercices de sécurité, dont un avant les vacances de Noël (prioritairement l'exercice "attentat intrusion").

Une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves. En école primaire, il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants.

Des affiches récapitulatives des mesures mises en place sont présentes dans les panneaux d'affichage.

Un document PPMS attentat / intrusion permet de consigner les différentes informations concernant l'école et les consignes à appliquer en cas d'attentat ou d'intrusion à l'école.

6) Présentation des comptes de la coopérative scolaire

Compte de fonctionnement général du 1.09.2021 au 31.08.2022					
<i>CHARGES</i>			<i>PRODUITS</i>		
6070 0008	Achats d'objets à revendre	1 498,80	7070 0008	Ventes d'objets	2 800,00
6168 1008	Assurances	115,29	7080 0008	Activités éducatives	668,95
6181 0008	Activités éducatives	12 230,15	7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	0,00
6270 0008	Frais bancaires	24,00	7551 0008	Contributions participatives	0,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 54	541,76	7551 1008	Subventions d'associations	0,00
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	30,00	7562 0008	Participations des familles	8 320,00
6800 0008	Biens durables	741,92	7700 0008	Recettes exceptionnelles	200,00
Total des charges (A) :		15 181,92	Total des produits (B) :		11 988,95
Résultat de l'année 2021 - 2022 (B-A) (+/-) : -3 192,97					
Bilan simplifié au 31 Août 2022					
<i>ACTIF</i>			<i>PASSIF</i>		
Soldes des comptes au 31/08/2022					
512	Banque(1)	14 884,98	110	Report à nouveau au 1.09.2021 :	18 077,95
514	Banque Postale, ex-CCP (1)	0,00	Égal à l'actif - passif au 31.08.2021		
530	Caisse en espèces (2)	0,00	Résultat de l'année 2022 :		
5..	Autre compte	0,00	-3 192,97		
	478.1 Erreur débitrice :	0,00	478.2 Erreur créditrice :		
			0,00		
Total de l'actif :		14 884,98	Total du passif :		14 884,98
La différence entre l'actif et le passif est : 0,00 Le bilan simplifié est équilibré.					

7) Activités prévues au 1^{er} trimestre

Septembre (mardi – jeudi – vendredi matin sur 3 semaines et demie) : piscine pour les 2 classes de CE1-CE2 (Mme Mougeot – Mme Robert / Mme Kung) → 10 séances à la piscine de Neufchâteau.

Septembre - Octobre (mardi – jeudi – vendredi matin sur 3 semaines et demie) : piscine pour les CE2 de la classe de CE2-CM1 (Mme Daniel) et pour les ULIS (Mme Godard) → 11 séances à la piscine de Neufchâteau.

6 et 7 octobre 2022 : sortie nature autour de l'étang sur le thème de la migration des oiseaux, proposée par l'association LOANA pour les 2 classes de CM1-CM2.

10 novembre 2022 : interventions sur le tri, avec l'ambassadrice de la prévention et du tri de la COVALOM de Neuves-Maisons, pour les classes de maternelle.

11 novembre 2022 : participation à la cérémonie du 11 novembre à Colombey-les-Belles. Lecture d'un poème par quelques élèves de CM1 et CM2, accompagnés par Mme Daniel.

	<p><u>17 novembre 2022</u> : 1^{er} film « Ecole et cinéma » au CITEA de Toul : « La vallée des loups » (CE2-CM1 et ULIS).</p> <p><u>18 novembre 2022</u> : 1^{er} film « Ecole et cinéma » au CITEA de Toul : « Une vie de chat » (2 classes de CM1-CM2).</p> <p><u>Novembre - Décembre</u> : vente de calendriers de l'OCCE au profit de la Coopérative scolaire.</p> <p><u>3 décembre 2022</u> : marché de Noël, en partenariat avec le GIP NOE. Participation des classes de maternelle.</p> <p><u>9 décembre 2022</u> : intervention de l'infirmière scolaire sur le thème de l'hygiène pour les 2 classes de PS-MS.</p> <p><u>16 décembre 2022</u> : intervention de l'infirmière scolaire sur le thème de l'hygiène pour les classes de MS-GS et GS.</p>
	<p><u>ACTIVITES A VENIR :</u></p> <p>Interventions de l'infirmière scolaire sur le thème de l'hygiène (CP) et sur les thèmes du sommeil et des écrans (2 classes de CE1-CE2, CE2-CM1 et 2 classes de CM1-CM2).</p> <p>7 février 2023 : 2^{ème} film « Ecole et cinéma » au CITEA de Toul : « Portraits » (2 classes de CM1-CM2).</p> <p>9 février 2023 : 2^{ème} film « Ecole et cinéma » au CITEA de Toul : « Le roi et l'oiseau » (CE2-CM1 et ULIS)</p> <p>30 mars 2023 : 3^{ème} film « Ecole et cinéma » au CITEA de Toul : « Le voleur de Bagdad » (CE2-CM1 et ULIS).</p> <p>31 mars 2023 : 3^{ème} film « Ecole et cinéma » au CITEA de Toul : « Swing » (2 classes de CM1-CM2).</p> <p>Mai (jeudi – vendredi matin sur 5 semaines) : piscine pour les classes de CP (Mme Bouvard) et d'ULIS (Mme Godard) → 8 séances à la piscine de Neufchâteau.</p> <p>Prix des Incorruptibles (toutes les classes de l'école vont y participer) : lecture d'une sélection d'ouvrages de littérature jeunesse puis vote en fin d'année scolaire.</p>

<p><u>Informations diverses</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une personne a été recrutée en service civique ; son contrat démarrera après les vacances de Toussaint. Elle travaillera principalement avec les 2 classes de MS-GS et GS. <p>Il reste encore un poste à pourvoir en service civique. Cette information sera communiquée par mail aux familles, si elles connaissent une personne intéressée pour ce poste.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des parents d'élèves souhaitent créer une association afin de prendre en charge des actions permettant de récolter des fonds (photos individuelles, chocolats de Pâques, kermesse, ...) qui seront ensuite versés à la coopérative scolaire pour accompagner les projets. <p>Un document explicatif sera diffusé aux familles par mail.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la coopérative scolaire, les parents suggèrent qu'il faudrait indiquer en début d'année comment sera utilisé l'argent. La cotisation de 20 € est une somme indicative ; les familles peuvent payer de manière échelonnée ou donner plus si elles le souhaitent (les dons à la coopérative scolaire sont déductibles des impôts). - Pour les projets (sorties scolaires ou projets artistiques), il est possible de faire des demandes de subvention auprès de la communauté de communes, de l'association des DDEN, de l'association des anciens élèves de l'École Normale et de l'association des Palmes Académiques.
<p><u>Date des prochaines réunions</u></p>	<p>Vendredi 3 février 2023 à 18h et vendredi 16 juin 2023 à 18h.</p>